

223C0762  
FR0000050353-FS0403

23 mai 2023

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**LISI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2023, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivants, intervenus le 15 mai 2023 :

- la société Compagnie Industrielle de Delle (« CID »<sup>1</sup>) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LISI, et détenir à titre individuel 29 643 620 actions LISI représentant 59 287 240 droits de vote, soit 63,70% du capital et 73,44% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ;
- la société CIKO a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société CID, qu'elle contrôle conjointement avec la société VMC, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LISI, et détenir indirectement 29 643 620 actions LISI représentant 59 287 240 droits de vote, soit 63,70% du capital et 73,44% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ;
- la société VMC<sup>3</sup> a déclaré avoir franchi, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société CID qu'elle contrôle conjointement avec la société CIKO, le seuil de 2/3 du capital de la société LISI, et détenir, directement et indirectement, 32 756 438 actions LISI représentant 65 171 208 droits de vote, soit 70,39% du capital et 80,73% des droits de vote de la société<sup>2</sup>, selon la répartition suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
CID (contrôlée conjointement par CIKO et VMC)	29 643 620	63,70%	59 287 240	73,44%
VMC à titre direct	3 112 818	6,69%	5 883 968	7,29%
VMC à titre direct et indirect	32 756 438	70,39%	65 171 208	80,73%

Ces franchissements de seuils résultent de la réduction du capital social de la société LISI, décidée par le conseil d'administration de la société le 15 mai 2023, par annulation de 7 576 004 actions acquises par la société LISI dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par la société sur ses propres actions<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée dont les actionnaires principaux sont la société CIKO (société par actions simplifiée détenue par la famille Kohler) à hauteur de 30,28% du capital et des droits de vote, la société VMC (société anonyme détenue par la famille Viellard) à hauteur de 27,94% du capital et des droits de vote, et la société Peugeot Invest (société anonyme contrôlée par la société anonyme Etablissements Peugeot Frères) à hauteur de 25,39% du capital et des droits de vote.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 46 538 313 actions représentant 80 724 646 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Viellard Migeon & Cie, société anonyme détenue par la famille Viellard.

<sup>4</sup> Cf. notamment D&I 223C0699 du 10 mai 2023.